

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2016

## Lancement de la 5<sup>e</sup> édition du concours vidéo « De l'école au travail : A vous de filmer ! »

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) organise pour la 5<sup>e</sup> année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : De l'école au travail, à vous de filmer », destiné aux élèves des lycées professionnels et aux apprentis des CFA dépendant de l'Education nationale. L'objectif de ce concours, placé sous le parrainage du ministère de l'Education nationale, est de sensibiliser les jeunes aux risques auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde professionnel (périodes de stage ou d'alternance en entreprise).

**La date limite de dépôt des projets est fixée au jeudi 6 avril 2017 et la remise des prix aura lieu le vendredi 2 juin 2017.**

L'affiche est sur un fond gris clair. En haut à gauche, un bandeau rouge contient le texte 'SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL' en blanc. Au centre, le titre 'à vous de filmer' est écrit en gros caractères, 'à vous' en rouge et 'de filmer' en noir. À droite du titre, une caméra vidéo stylisée en rouge est représentée, avec une photo de quatre jeunes adultes souriants à l'intérieur de son viseur. En dessous du titre, le texte 'CONCOURS VIDEO INRS 2017 "DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL"' est écrit en noir et rouge. En bas à gauche, un bandeau gris contient le texte 'CFA ET LYCÉES PROFESSIONNELS à poster sur dailymotion avant le 6 avril 2017'. En bas à droite, le logo de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) est visible, ainsi que le logo du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les moins de 30 ans sont en France, deux fois plus accidentés au travail que les autres classes d'âges. Face à ce constat, l'INRS a fait des jeunes l'une de ses cibles prioritaires et multiplie les actions pour les sensibiliser à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Depuis la création du concours en 2012, près de 350 vidéos ont été mises en ligne sur Dailymotion. Les vidéos, d'une durée de 30'' à 2'15 maximum, en couleur ou en noir et blanc, devront porter sur les démarches et solutions de prévention, au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle.

Les quatre premières éditions de « De l'école au travail, à vos vidéos » ont montré que la participation à ce concours constitue un projet pédagogique très mobilisateur sur la santé et la sécurité au travail. « *Le chef des travaux de l'établissement nous a suggéré de participer au concours... il a fallu tout boucler en deux semaines. Je suis sûre qu'il en restera quelque chose* », signale la responsable pédagogique du lycée professionnel de Rostrenen, lauréat du premier prix de l'édition 2016. Pour les élèves, c'est une approche différente et pédagogique du sujet. « *J'en sais plus sur la santé au travail et l'INRS* », affirme l'un d'eux.

Placée sous la responsabilité d'un responsable pédagogique, la participation à ce concours est gratuite, et ouverte à tout groupe d'élèves et d'apprentis qui préparent un diplôme professionnel dans un établissement de l'enseignement secondaire (CFA, lycée professionnel, technologique, polyvalent, public ou privé, ainsi que les SEGPA et EREA), en France (hors DOM-TOM).

Les vidéos seront jugées par un jury composé de représentants de l'Education nationale, de Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif), de l'INRS et d'experts.

Les trois équipes gagnantes seront récompensées et invitées à la **cérémonie de remise des prix, qui se déroulera à l'INRS le vendredi 2 juin 2017.**

**L'ensemble des documents et des informations concernant ce concours sont accessibles sur le site dédié à l'enseignement de la Santé et de la sécurité au travail :** <http://www.esst-inrs.fr/concoursvideo2017> *Lien pas fonctionnel*

**Pour visionner les lauréats des précédentes éditions, rendez-vous sur la chaîne youtube de l'INRS :** <https://www.youtube.com/user/INRSFrance>

**Et suivez le concours sur la page Facebook « de l'école au travail » :** <https://fr-fr.facebook.com/delecoleautravail>

### **A propos de l'INRS**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes).

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.twitter.com/INRSFrance](https://twitter.com/INRSFrance)

Contact Presse : Antoine BONDEELLE – 01 40 44 14 40 – [antoine.bondeelle@inrs.fr](mailto:antoine.bondeelle@inrs.fr)